

Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières des provinces du Québec et de l'Ontario; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive en vue du placement de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être placés avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne en entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié provisoire ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts au Québec et en Ontario n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis (au sens donné à l'expression « U.S. persons » dans le Regulation S de la Loi de 1933) sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933. Voir « Mode de placement ».

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provisoire provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au secrétaire de LAB Recherche Inc., à son siège social situé au 445, boulevard Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4B3, et par téléphone au (450) 973-2240, ou sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse suivante : www.sedar.com. Au Québec, le présent prospectus simplifié contient de l'information complétée par le dossier d'information. On peut se procurer sans frais une copie du dossier d'information auprès du secrétaire de Lab Recherche Inc., dont les coordonnées figurent ci-dessus ou sur le site Internet susmentionné.

Placement secondaire

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

Le 15 novembre 2006



LAB RECHERCHE INC.

25 891 070,85 \$

6 392 857 actions ordinaires livrables à l'exercice de 6 392 857 bons de souscription spéciaux

Le présent prospectus simplifié provisoire vise la livraison de 6 392 857 actions ordinaires précédemment émises de LAB Recherche Inc. (la « Société » ou « LAB Recherche ») actuellement détenues en fiducie par Société de fiducie Computershare du Canada (le « fiduciaire ») pour le compte des acquéreurs (les « acquéreurs ») de 6 392 857 bons de souscription spéciaux (les « bons de souscription spéciaux ») émis par LAB International Inc. (« LAB International ») le 9 novembre 2006 à un prix de 4,05 \$ le bon de souscription spécial (le « placement »), ces actions ordinaires étant livrables sans contrepartie supplémentaire au moment de l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux. LAB International a réalisé un produit brut total de 25 891 070,85 \$ de la vente des bons de souscription spéciaux. Nous n'avons réalisé aucun produit du placement des bons de souscription spéciaux émis par LAB International en vertu du placement.

Un placement dans nos actions ordinaires comporte certains risques. Voir « Informations prospectives » et « Facteurs de risque » pour une explication détaillée de certains facteurs de risque liés à un placement dans nos actions ordinaires.

Les bons de souscription spéciaux ont été vendus au moyen d'un placement privé sur la foi de dispenses applicables des exigences en matière de prospectus dans les provinces du Québec et de l'Ontario (les « provinces d'admissibilité ») et sur la foi de dispenses des exigences d'inscription de la *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée, des États-Unis, aux termes d'une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») intervenue le 9 novembre 2006 entre LAB International, LAB Recherche et les preneurs fermes, soit Valeurs mobilières Desjardins Inc., Valeurs mobilières Orion Inc. et Partenaires Westwind Inc. (les « preneurs fermes »).

	Prix d'offre¹⁾	Escomptes ou rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à LAB International^{2) 3) 4)}
Par bon de souscription spécial.....	4,05 \$	0,243 \$	3,807 \$
Total.....	25 891 070,85 \$	1 553 464,25 \$	24 337 606,60 \$

Notes :

- 1) Le prix de souscription des bons de souscription spéciaux a été déterminé par voie de négociation entre LAB International et les preneurs fermes.
- 2) Déduction faite de la rémunération des preneurs fermes, mais avant la déduction des frais estimatifs du placement de 330 000 \$, qui seront versés par LAB International à même le produit net du placement. Voir « Porteur vendeur » pour plus d'information au sujet de LAB International.
- 3) Aucune commission ou rémunération ne sera payable aux preneurs fermes ou autrement relativement à la livraison des actions ordinaires au moment de l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux.

(suite à la page suivante)

Les bons de souscription spéciaux ont été créés et émis en vertu d'un acte relatif aux bons de souscription spéciaux (l'« acte »), et sont également régis par cet acte, intervenu en date du 9 novembre 2006 entre LAB International et le fiduciaire en vertu duquel LAB International a déposé auprès du fiduciaire 6 392 857 actions ordinaires livrables à l'exercice des bons de souscription spéciaux.

Chaque bon de souscription spécial permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire, sans frais supplémentaire, en tout temps jusqu'à 17 h (heure de Montréal) (l'« heure d'expiration ») à la date (la « date d'expiration ») la plus rapprochée d'entre : a) cinq jours ouvrables après la date (la « date d'admissibilité ») à laquelle le document de décision (le « document de décision du REC définitif ») est émis par l'autorité principale en vertu de l'*Avis 43-201 relatif au régime d'examen concerté du prospectus* confirmant que les autorités de réglementation en valeurs mobilières de chacune des provinces d'admissibilité ont émis un visa à l'égard du prospectus simplifié (définitif) visant la distribution des actions ordinaires livrables à l'exercice des bons de souscription spéciaux; et b) quatre mois et un jour après la date de clôture du 9 novembre 2006 (la « date de clôture »). Les bons de souscription spéciaux qui n'ont pas été exercés précédemment seront réputés être exercés immédiatement avant l'heure d'expiration à la date d'expiration. Voir « *Mode de placement* ».

Des certificats définitifs attestant des actions ordinaires livrables à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux pourront être délivrés à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux. Pour les acquéreurs des États-Unis, un certificat d'inscription en compte seulement représentant les actions ordinaires sera émis à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux sous forme nominative à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS ») et sera déposé auprès de CDS. Un acquéreur des États-Unis ne recevra qu'une confirmation d'achat de la part du courtier inscrit auprès duquel ou par l'entremise duquel les bons de souscription spéciaux ont été achetés.

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « LRI ». Le 26 octobre 2006, soit le dernier jour de bourse avant l'annonce publique du placement, le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX s'établissait à 4,10 \$. Le 14 novembre 2006, soit le dernier jour auquel nos actions ordinaires ont été négociées à la TSX avant le dépôt du présent prospectus simplifié provisoire, le cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX s'établissait à 4,19 \$. Il n'existe actuellement aucun marché sur lequel les bons de souscription spéciaux peuvent être vendus.

TABLE DES MATIÈRES

INTERPRÉTATION.....	4	PORTEUR VENDEUR.....	8
DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	4	FACTEURS DE RISQUE.....	9
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI.....	4	INTÉRÊTS DES EXPERTS	17
LA SOCIÉTÉ.....	5	LITIGES EN COURS	17
Structure de l'entreprise.....	5	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....	17
Activité de la Société	6	VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET	
Événements récents.....	6	AGENT CHARGÉ DE LA TENUE	
CAPITAL CONSOLIDÉ	7	DES REGISTRES	17
EMPLOI DU PRODUIT.....	7	DROITS DE RÉOLUTION ET	
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	7	SANCTIONS CIVILES	18
Actions ordinaires	7	CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	C-1
Actions privilégiées	7	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ.....	A-1
MODE DE PLACEMENT.....	8	ATTESTATION DES PRENEURS FERMES	A-2

INTERPRÉTATION

Dans le présent prospectus, « LAB Recherche », la « Société », « nous », « notre » et « nos » renvoient à LAB Recherche Inc., ses filiales consolidées et toute entreprise remplacée, à moins que le contexte n'indique le contraire.

Tous les montants qui figurent dans le présent prospectus sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Toutes les déclarations, sauf les déclarations de faits historiques, qui figurent dans le présent prospectus et dans les documents intégrés par renvoi relativement à notre stratégie, notre croissance, nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et notre rendement futurs, de même que nos perspectives, possibilités et projets d'affaires, constituent des déclarations prospectives. Dans toute la mesure du possible, les expressions « anticipe », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « estime », « doit » et autres expressions semblables ont été utilisées pour repérer ces déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces expressions. Ces déclarations expriment les convictions actuelles de la direction et sont fondées sur les renseignements auxquels nous avons accès à l'heure actuelle. Les déclarations prospectives comprennent des risques, des incertitudes et des présomptions importants. Un certain nombre de facteurs pourrait faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réussites réels diffèrent de façon notable des résultats explicites ou implicites énoncés dans les déclarations prospectives, y compris les facteurs qui figurent à la rubrique « Facteurs de risque » et autres rubriques du présent prospectus et les documents intégrés par renvoi. Ces facteurs et autres avertissements devraient être considérés comme s'appliquant à toutes les déclarations prospectives connexes peu importe où ils figurent dans le présent prospectus. De plus, le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi aux présentes peuvent contenir des déclarations prospectives provenant de sources industrielles d'un tiers. Bien que les déclarations prospectives que renferment le présent prospectus et les documents intégrés par renvoi soient fondées sur ce que nous estimons des hypothèses raisonnables, nous ne pouvons garantir aux acquéreurs éventuels que les résultats réels seront conformes à ces déclarations et par conséquent, il ne faut pas s'y fier dans une trop large mesure. Ces déclarations sont données en date du présent prospectus simplifié provisoire et ni nous ni les preneurs fermes n'avons l'obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus provisoire provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au secrétaire de la Société à son siège social situé au 445, boulevard Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4B3, au numéro de téléphone (450) 973-2240, ou sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse suivante : www.sedar.com.

Les documents suivants de la Société, qui ont été déposés auprès des diverses commissions de valeurs mobilières ou autres autorités analogues au Canada, sont expressément intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié provisoire, et en font partie intégrante :

- a) les états financiers consolidés et états financiers détachés combinés (non vérifiés) de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 septembre 2006 et 2005;
- b) le rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2006; et
- c) les rubriques suivantes et seulement ces rubriques comprises dans notre prospectus (détaillé définitif) en date du 24 juillet 2006 (le « prospectus du PAPE ») déposé aux fins de notre premier

appel public à l'épargne auprès des commissions de valeurs mobilières ou autres autorités analogues au Canada :

- (i) le bilan vérifié de LAB Recherche Inc. au 24 mai 2006;
- (ii) le bilan consolidé pro forma de LAB Recherche Inc. au 31 mars 2006 (non vérifié);
- (iii) les états financiers détachés combinés vérifiés de l'unité d'exploitation LAB Recherche au 31 décembre 2005 et pour la période de trois ans terminée le 31 décembre 2005;
- (iv) l'état des résultats détaché combiné pro forma de l'unité d'exploitation LAB Recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (non vérifié);
- (v) le rapport de gestion de l'unité d'exploitation LAB Recherche pour les exercices terminés les 31 décembre 2005, 2004 et 2003; et
- (vi) les rubriques intitulées *Structure de l'entreprise*, *Nos activités*, *Restructuration de l'entreprise*, *Administrateurs et dirigeants*, *Contrats importants* et *Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes*.

Tous les documents de même nature que ceux qui sont visés dans les sous-paragraphes précédents ainsi que les déclarations de changement important (à l'exception de déclarations de changement important confidentielles) et tout autre document qui doit être intégré par renvoi à un prospectus simplifié en vertu du *Règlement 44-101 sur le placement des titres au moyen d'un prospectus simplifié* déposés par la suite par nous auprès des commissions en valeurs mobilières ou des autorités analogues, après la date du présent prospectus mais avant la fin du placement, seront réputés intégrés par renvoi au présent prospectus.

Toute déclaration figurant dans un document intégré ou réputé être intégré par renvoi aux présentes sera réputée être modifiée ou remplacée, aux fins du présent prospectus, dans la mesure où une déclaration figurant dans le présent prospectus ou dans tout autre document déposé subséquemment qui est également intégré ou qui est réputé être également intégré par renvoi aux présentes, modifie ou remplace cette déclaration. La déclaration qui modifie ou qui remplace n'a pas besoin d'indiquer qu'elle a modifié ou remplacé une déclaration antérieure ni d'inclure un autre renseignement énoncé dans le document qu'elle modifie ou qu'elle remplace. Le fait de faire une déclaration modificatrice ou remplaçante n'est pas réputé être une admission, à quelque fin que ce soit, que la déclaration modifiée ou remplacée, lorsqu'elle a été faite, constituait une déclaration fausse ou trompeuse au sujet d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne saurait être réputée, sauf dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée, faire partie du présent prospectus simplifié.

Ni la Société ni les preneurs fermes n'ont fourni, ni n'ont autorisé toute autre personne à fournir, aux investisseurs éventuels des renseignements autres que ceux contenus aux présentes ou qui y sont intégrés par renvoi. Si un investisseur éventuel reçoit de l'information différente ou incohérente, il ne devrait pas s'y fier.

LA SOCIÉTÉ

Structure de l'entreprise

Nous avons été constitués en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 24 mai 2006, sous la dénomination sociale LAB Recherche Inc. Notre siège social est situé au 445, boulevard Armand-Frappier, Laval (Québec) Canada H7V 4B3.

LAB Recherche Inc. a été constituée en vue de consolider les activités de services de recherche contractuelle préclinique de LAB International, sa société mère à l'époque. Les activités de services de recherche contractuelle préclinique étaient traitées comme une unité d'exploitation distincte (l'« unité d'exploitation LAB Recherche ») au sein de LAB International. Ces activités comprenaient l'exploitation, l'actif et le passif de LAB Pre-Clinical Research International Inc. qui avaient trait aux activités de services de recherche contractuelle préclinique (« LAB Canada ») et les filiales en propriété exclusive directes et indirectes de LAB International dans le secteur des services de recherche préclinique, soit Scantox, Biologisk Laboratorium A/S (« LAB Danemark »), LAB International Research Center Hungary Limited Liability Company (« LAB Hongrie ») et LAB Research International, Inc. (« LAB États-Unis »), une filiale de LAB Canada. Une restructuration de l'entreprise visant à établir notre structure actuelle a été complétée le 30 juin 2006 (et le 27 juillet 2006 en ce qui a trait au transfert des actions de LAB Hongrie).

Nous avons complété notre premier appel public à l'épargne le 3 août 2006. À la suite de la vente, le 12 septembre 2006 d'actions ordinaires supplémentaires par LAB International aux termes d'une option en cas d'attributions excédentaires octroyée aux preneurs fermes dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne, mais avant le présent placement, LAB International détenait environ 35,4 % de nos actions ordinaires en circulation.

Activité de la Société

Nous sommes un organisme de recherche contractuelle préclinique et non clinique (ORC) qui fournit des services de recherche contractuelle principalement dans les secteurs de la pharmaceutique, de la biotechnologie et de l'agrochimie. Nous effectuons les études précliniques nécessaires à la mise au point de médicaments devant servir au traitement d'affections ou de maladies chez les humains ou qui nécessitent une certification avant leur commercialisation.

Nous fournissons essentiellement tous les services précliniques nécessaires à un développeur de médicaments qui veut soumettre une présentation de nouveau médicament de recherche (PNMR) ou une présentation équivalente et entreprendre des essais cliniques relatifs à un médicament-candidat. Nous fournissons également les services nécessaires au passage à l'étape des essais cliniques de phase II ou de phase III. Ces services sont exigés pour tous les nouveaux médicaments-candidats et pour certaines modifications d'indication ou de forme posologique apportées à des médicaments existants. Au-delà des études préparatoires à des essais cliniques, nous offrons également des services innovateurs qui fournissent aux développeurs des renseignements qui ne sont pas exigés aux fins d'approbation, mais qui sont néanmoins pertinents pour la mise au point d'un médicament-candidat ou d'autres types de produits. En plus des services énumérés ci-dessus, nous offrons également la gamme complète d'essais sur des produits agrochimiques en vue de leur enregistrement.

Événements récents

Le 3 août 2006, immédiatement avant la clôture de notre premier appel public à l'épargne, nous avons conclu une convention relative à la représentation et aux droits d'inscription avec LAB International. En vertu de cette convention, et à la lumière de l'exercice d'une option en cas d'attributions excédentaires octroyée aux preneurs fermes dans le cadre de notre premier appel public à l'épargne, Stefan Schneider, l'un des représentants de LAB International siégeant à notre conseil d'administration, a remis sa démission avec prise d'effet au 31 août 2006.

Avant le présent placement et par rapport à celui-ci, les derniers représentants de LAB International siégeant au conseil d'administration, Halvor Jaeger et Günter Knorr, ont remis leurs démissions. Compte tenu du présent placement et au moment de la conversion des bons de souscription spéciaux, LAB International ne sera propriétaire d'aucune de nos actions ordinaires et, conformément à la convention relative à la représentation et aux droits d'inscription, cessera d'avoir le droit de nommer des membres auprès de notre conseil d'administration.

Le 1^{er} novembre 2006, notre conseil d'administration a nommé Karsten Skydsgaard au comité de vérification en vue de remplacer le poste libéré par M. Schneider au moment de sa démission. Il est prévu que l'un de nos administrateurs actuels comblera le poste vacant sur notre comité de gouvernance d'entreprise et des ressources humaines créé par le départ de M. Knorr.

CAPITAL CONSOLIDÉ

Aucun changement important n'est survenu dans notre capital-actions et notre capital-emprunt depuis la réalisation de notre premier appel public à l'épargne le 3 août 2006. Le placement n'entraînera aucun changement dans notre capital-actions et notre capital-emprunt, étant donné que les actions ordinaires livrables à l'exercice des bons de souscription spéciaux ont été émises antérieurement à LAB International et sont présentement détenues par le fiduciaire pour son compte.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net du placement tiré par LAB International, avant les dépenses connexes, est estimé à 24 337 606,60 \$.

Nous n'avons tiré aucun produit du placement des bons de souscription spéciaux ni ne recevrons de produit de la livraison des actions ordinaires sous-jacentes.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le texte qui suit est un résumé des dispositions importantes relatives aux catégories d'actions de notre capital-actions et il est donné sous réserve entière du texte intégral des droits, privilèges, restrictions et conditions liés à ces actions. Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries. En date des présentes, 18 035 714 actions ordinaires sont émises et en circulation et aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

Actions ordinaires

Les porteurs de nos actions ordinaires ont le droit d'être convoqués, de participer et de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'actions d'une catégorie ou d'une série précise ont le droit de voter, de façon distincte, en tant que catégorie ou série. Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées de nos actionnaires. Sous réserve des droits prioritaires de toute autre action dont le rang est supérieur à celui des actions ordinaires, les porteurs de nos actions ordinaires participent de façon égale au versement des dividendes, y compris en ce qui a trait au montant par action du dividende. Sous réserve des droits prioritaires de toute autre action dont le rang est supérieur à celui des actions ordinaires, nos actions ordinaires ont un rang égal entre elles à l'égard du remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou autre distribution de nos actifs en vue de liquider nos affaires. Nos actions ordinaires ne peuvent être rachetées au gré de l'émetteur ou du porteur. Les porteurs de nos actions ordinaires n'ont aucun droit de préemption.

Actions privilégiées

Nos actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties des droits et conditions fixés par notre conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché à nos actions privilégiées, sauf comme il est prescrit par la loi. Nos actions privilégiées auront un rang supérieur à celui des actions ordinaires quant au versement des dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de toute autre distribution de nos actifs en vue de liquider nos affaires. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune action privilégiée émise et en circulation.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes de la convention de prise ferme intervenue le 9 novembre 2006, LAB International a vendu, et les preneurs fermes ont acheté, 6 392 857 bons de souscription spéciaux à un prix de 4,05 \$ le bon de souscription spécial, payable en espèces à LAB International contre livraison.

Les bons de souscription spéciaux ont été vendus au moyen d'un placement privé sur la foi des dispenses applicables des exigences en matière de prospectus des provinces d'admissibilité, et aux États-Unis au moyen d'un placement privé sur la foi de dispenses des exigences d'inscription de la Loi de 1933, en sa version modifiée.

En vertu de l'acte, LAB International a convenu de déposer auprès du fiduciaire 6 392 857 actions ordinaires livrables à l'exercice des bons de souscription spéciaux. Chaque bon de souscription spécial permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire de LAB International, sans frais supplémentaires, en tout temps jusqu'à l'heure d'expiration à la date la plus rapprochée d'entre : a) cinq jours ouvrables après la date d'admissibilité; et b) quatre mois et un jour après la date de clôture. Les bons de souscription spéciaux qui n'ont pas été exercés précédemment seront réputés être exercés immédiatement avant l'heure d'expiration à la date d'expiration.

Les actions ordinaires visées par les présentes sont des actions ordinaires du capital-actions de la Société émises et en circulation. Des certificats définitifs attestant des actions ordinaires livrables à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux pourront être délivrés à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux. Pour les acquéreurs des États-Unis, un certificat d'inscription en compte seulement représentant les actions ordinaires sera émis à l'exercice réel ou réputé des bons de souscription spéciaux sous forme nominative à CDS et sera déposé auprès d'elle. Un acquéreur des États-Unis en recevra qu'une confirmation d'achat de la part du courtier inscrit auprès duquel ou par l'entremise duquel les bons de souscription spéciaux ont été achetés.

Les preneurs fermes ont reçu une rémunération en espèces de LAB International correspondant à 6,0 % du produit brut du placement des bons de souscription spéciaux, soit une rémunération totale de 1 553 464,25 \$. Aucune rémunération ni aucun frais ne sera versé aux preneurs fermes ou autrement par LAB International à l'égard de la livraison des actions ordinaires à l'exercice des bons de souscription spéciaux. Nous n'avons réalisé aucun produit du placement des bons de souscription spéciaux et nous ne réaliserons aucun produit à la livraison des actions ordinaires sous-jacentes.

En vertu de la convention de prise ferme, LAB International a convenu de rembourser tous les frais et toutes les dépenses engagés dans le cadre du placement.

PORTEUR VENDEUR

Le présent prospectus simplifié provisoire vise la livraison de 6 392 857 actions ordinaires actuellement détenues en fiducie pour le compte des acquéreurs par le fiduciaire en vertu de l'acte, actions ordinaires qui pourront être livrées sans contrepartie supplémentaire, à l'exercice réel ou réputé des 6 392 857 bons de souscription spéciaux émis par LAB International le 9 novembre 2006, à un prix de 4,05 \$ le bon de souscription spécial aux termes du placement. Avant la réalisation du placement, LAB International détenait, directement et indirectement, 6 392 857 actions ordinaires de notre capital-actions, soit environ 35,4 % de nos actions ordinaires émises et en circulation. Compte tenu du placement et à la conversion des bons de souscription spéciaux, LAB International ne détiendra plus aucune de nos actions ordinaires. Nous n'avons tiré aucun produit du placement des bons de souscription spéciaux ni ne tirerons de produit de la livraison des actions ordinaires sous-jacentes.

Halvor Jaeger et Andrew Reiter, chef de la direction et chef des finances, respectivement, de LAB International, avaient droit à un boni de LAB International à l'achèvement du premier appel public à l'épargne et du placement secondaire de la Société dont la clôture a eu lieu le 3 août 2006 et le 12 septembre 2006 quant à l'option pour attributions excédentaires. Le boni correspondait à 4,5 % et 0,5 %, respectivement, payable au

comptant, du produit net réalisé par LAB International de la vente de ses actions ordinaires de la Société aux termes du placement secondaire et 4,5 % et 0,5 %, respectivement, payable en actions ordinaires de la Société, des actions ordinaires de la Société conservés par LAB International à l'achèvement du premier appel public à l'épargne de la Société. Dans le cadre du présent placement, M. Jaeger et M. Reiter ont chacun convenu d'accepter, au lieu et en règlement total de leur droit de recevoir ces actions ordinaires, un paiement au comptant correspondant au produit net de la vente du même nombre de bons de souscription spéciaux (d'après le produit brut de cette vente auquel il est retranché la rémunération des preneurs fermes). Par conséquent, LAB International a versé 1 095 193,95 \$, soit le produit net de la vente de 287 679 bons de souscription spéciaux, à M. Jaeger et 121 686,95 \$, soit le produit net de la vente de 31 964 bons de souscription spéciaux, à M. Reiter.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans nos actions ordinaires comporte un certain nombre de risques que les acquéreurs éventuels devraient examiner, y compris les suivants :

Une réduction des budgets de recherche et développement des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Nos clients comprennent des chercheurs au sein de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Notre capacité de continuer à croître et à obtenir de nouveaux contrats dépend en grande partie de la capacité et de la volonté des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie de continuer à investir dans la recherche et développement. Des fluctuations des budgets de recherche et développement de ces chercheurs et de leurs organismes pourraient avoir une incidence importante sur la demande à l'égard de nos services. Les budgets de recherche et développement fluctuent en raison des variations des ressources disponibles, des priorités en matière de dépenses, des politiques budgétaires institutionnelles ainsi que des fusions de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Nos activités pourraient être touchées défavorablement par une diminution importante des dépenses en recherche et développement en sciences de la vie par les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. De façon similaire, des facteurs économiques et des tendances sectorielles qui touchent nos clients dans ces secteurs, dont la conjoncture de financement en biotechnologie et la vigueur des marchés financiers, ont également une incidence sur nos activités.

La tendance à l'impartition des activités aux étapes précliniques de la découverte et de la mise au point de médicaments peut décroître, ce qui ralentirait notre croissance.

Au cours des dernières années, nos activités ont connu une croissance considérable, en partie sous l'effet de l'augmentation de l'impartition des activités de soutien à la recherche préclinique par des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie. Nous croyons que les sociétés de mise au point de médicaments, de pharmaceutique et de biotechnologie décident d'impartir une partie ou l'ensemble de ces activités en raison des investissements considérables qu'elles exigent au chapitre des installations et du personnel. Ce faisant, ces sociétés peuvent concentrer leurs ressources sur la découverte de médicaments. Même si les analystes du secteur s'attendent à ce que la tendance à l'impartition continue au cours des prochaines années, une diminution de l'activité d'impartition des services précliniques pourraient se solder par une baisse du taux de croissance de nos ventes et avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Des modifications de la réglementation gouvernementale ou des pratiques liées aux secteurs pharmaceutiques ou de biotechnologie, notamment une réforme éventuelle en matière de soins de santé, pourraient réduire le besoin à l'égard des services que nous fournissons.

Les organismes gouvernementaux dans le monde réglementent rigoureusement le processus de mise au point de médicaments. Notre activité consiste à aider les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, entre autres, à effectuer le travail exigé en vue de la présentation de nouveaux médicaments aux organismes de réglementation. Des modifications de la réglementation, telles qu'un assouplissement des exigences réglementaires ou l'adoption de procédures simplifiées visant l'approbation des médicaments, ou un accroissement

des exigences réglementaires que nous pouvons difficilement satisfaire ou qui rendent nos services moins concurrentiels, pourraient éliminer ou réduire sensiblement la demande à l'égard de nos services.

L'accroissement des coûts liés aux soins de santé pourrait donner lieu à une réforme à ce chapitre. Nous ne pouvons prédire quelles propositions législatives seront adoptées à l'avenir, ni même s'il y en aura. L'entrée en vigueur d'une législation en matière de réforme des soins de santé qui réglemente les coûts des médicaments pourrait limiter les profits qui peuvent être tirés de la mise au point de nouveaux médicaments, ce qui aurait un effet défavorable sur les dépenses en recherche et développement engagés par les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, et réduirait de ce fait les occasions d'affaires qui se présentent à nous. En outre, une nouvelle législation ou réglementation pourrait créer un risque de responsabilité, augmenter nos coûts ou limiter les services que nous offrons.

Tout manquement de notre part à la réglementation en vigueur pourrait nuire à notre réputation et à nos résultats d'exploitation.

Tout manquement de notre part à la réglementation en vigueur pourrait entraîner l'arrêt des recherches en cours ou le rejet des données nécessaires à une présentation aux organismes de réglementation. Il pourrait également nous être interdit de fournir des services précliniques à l'avenir ou nous pourrions être passibles d'amendes. En outre, nous pourrions devoir répéter des recherches ou refaire des essais. Nous pourrions être tenus contractuellement de prendre une telle mesure sans frais additionnels pour le client, mais moyennant des frais considérables pour nous. Ces conséquences pourraient nuire à notre réputation, à nos perspectives d'avenir, à nos produits et à nos marges bénéficiaires brutes.

Nous exerçons nos activités sur un marché très concurrentiel et si nous ne parvenons pas à en relever les défis, nos activités pourraient en souffrir.

Nous faisons concurrence à d'autres ORC. Ces concurrents comprennent de grands ORC préclinique établis et à services complets, notamment Charles River Laboratories International, Inc., Covance Inc. et Huntingdon Life Sciences, division de Life Sciences Research, Inc., ainsi que d'autres sociétés qui offrent des services de recherche préclinique. Nous faisons également concurrence à de petites sociétés à marché spécialisé exerçant leurs activités dans nos marchés locaux ou dans des secteurs précis. Certains de nos concurrents disposent de plus de capitaux et d'autres ressources que nous à l'heure actuelle. En raison des pressions concurrentielles et des possibilités d'économies d'échelle, l'industrie continue à se consolider. Cette tendance, de même que la tendance des sociétés pharmaceutiques et d'autres clients à limiter l'impartition à un nombre restreint d'entreprises, dans certains cas par voie de relations avec des fournisseurs privilégiés, est susceptible d'entraîner une augmentation de la concurrence mondiale entre les grands ORC à l'égard des clients et des candidats à l'acquisition. Nous ne sommes pas fournisseurs de services de recherche clinique. Notre accès à certains clients éventuels pourrait être réduit en raison de contrats de fournisseurs privilégiés conclus avec des ORC qui nous font concurrence et qui offrent des services de recherche clinique.

En outre, le secteur des ORC a attiré l'attention du milieu financier, et l'augmentation éventuelle des ressources financières est susceptible de faire augmenter la concurrence entre les ORC. Nous menons des activités concurrentielles au sein de notre secteur en continuant à miser sur la qualité de nos services, à maintenir notre expertise en thérapeutique et en investissant dans notre système de gestion de la qualité.

Le secteur des ORC se caractérise actuellement par une augmentation importante de la demande des services précliniques. Bien que cette augmentation ait été avantageuse pour nos marges bénéficiaires brutes, la possibilité que nos concurrents exercent une pression accrue sur les prix au fur et à mesure que l'industrie s'ajuste à la demande de capacité de laboratoire peut nous obliger à réduire les prix de certains de nos services, ce qui se solderait par des marges bénéficiaires brutes moins élevées sur ces services.

Notre exposition aux fluctuations du taux de change pourrait avoir un incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

La plupart de nos produits proviennent d'activités d'exploitation à l'extérieur du Canada, principalement de nos activités d'exploitation en Hongrie et au Danemark, où des montants élevés de revenus et de dépenses sont inscrits dans la monnaie locale (non canadienne). Nos états financiers sont présentés en dollars canadiens. Par conséquent, les fluctuations du taux de change, particulièrement entre l'Euro, les monnaies liées à l'Euro, le dollar américain et le dollar canadien, entraîneront des variations de nos résultats financiers déclarés, lesquelles pourraient être importantes. En outre, certains des contrats que nous avons conclus avec des clients étrangers sont libellés en monnaie autre que la monnaie dans laquelle nous engageons des dépenses liées à ces contrats. Il en est particulièrement ainsi à l'égard de nos activités d'exploitation canadiennes, où les contrats prévoient habituellement la facturation aux clients en dollars américains, mais où nos dépenses sont généralement engagées en dollars canadiens. Lorsque des dépenses sont engagées en monnaies autres que celles qui ont servi à la fixation des prix dans les contrats, les fluctuations de la valeur relative de ces monnaies pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos marges bénéficiaires.

Des circonstances indépendantes de notre volonté pourraient nuire à la réputation du secteur des ORC ou faire du tort au secteur des ORC de manière à réduire la demande à l'égard des services des ORC à l'échelle du secteur, ce qui pourrait nuire à nos activités.

La demande à l'égard de nos services peut être touchée par les perceptions de nos clients concernant le secteur des ORC dans son ensemble. Par exemple, d'autres ORC pourraient adopter un comportement qui pourrait réduire la propension de nos clients à faire affaire avec nous ou avec tout autre ORC. Bien qu'à ce jour, il ne soit encore survenu aucun événement portant préjudice à l'échelle de l'industrie au secteur des ORC ou à sa réputation, un ou plusieurs ORC pourraient commettre ou ne pas constater des méfaits, tels que la surveillance inadéquate des installations, la production de bases de données ou d'analyses inexactes, la falsification des dossiers patients, des travaux de laboratoire inachevés, ou pourraient prendre d'autres mesures qui pourraient ébranler la confiance que nos clients ont dans le secteur des ORC. Par conséquent, la propension des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie à impartir les services de recherche et développement à des ORC pourraient diminuer et nos activités pourraient subir des préjudices importants liés à des événements indépendants de notre volonté.

Nous comptons sur un personnel clé et pourrions ne pas être en mesure de conserver ces employés ou de recruter d'autres personnes compétentes, ce qui pourrait nuire à nos activités.

Notre succès est tributaire en grande partie des services continus des membres de notre haute direction, d'autres membres de la direction et de nos vétérinaires et scientifiques agréés. Notre équipe de direction actuellement en fonction a beaucoup d'expérience dans l'administration d'un ORC. Si l'un ou plusieurs des membres de notre équipe de haute direction ou de nos scientifiques clés n'étaient pas en mesure de continuer à exercer leurs fonctions actuelles ou n'y étaient pas disposés, il pourrait être difficile de les remplacer, ce qui pourrait nuire à nos activités.

En raison de la nature scientifique spécialisée de nos activités, nous sommes très dépendants des compétences du personnel scientifique, technique et de direction. Bien que nous ayons d'excellents antécédents de fidélisation des employés, il y a encore une forte concurrence en ce qui concerne le personnel compétent dans le secteur des ORC, ainsi que dans les domaines pharmaceutiques et de biotechnologie. Par conséquent, nous pourrions ne pas être en mesure d'attirer et de fidéliser le personnel compétent nécessaire à l'expansion de nos activités. La perte des services du personnel en fonction, ainsi que l'incapacité de recruter d'autre personnel clé scientifique, technique et de direction en temps voulu, pourrait nuire à nos activités.

Les actes des défenseurs des droits des animaux peuvent avoir une incidence sur nos activités.

Dans le cadre de nos services précliniques, nous utilisons des animaux pour les essais d'innocuité et d'efficacité des médicaments. Ces activités sont exigées pour la mise au point de médicaments en vertu des

régimes réglementaires au Canada, aux États-Unis, en Europe, au Japon et dans d'autres pays. Des actes, notamment des actes de vandalismes, par les défenseurs des droits des animaux qui contestent l'utilisation des animaux dans la mise au point de médicaments, ou toute attention négative ou menace dirigée contre nos activités futures de recherche sur les animaux pourraient nuire à notre capacité d'exploiter nos activités de manière efficace. En outre, nos activités pourraient être touchées de façon défavorable si les organismes de réglementation devaient imposer une réduction importante des procédures d'essais d'innocuité qui ont recours à des animaux de laboratoire (ce que certains groupes ont préconisé).

De nouvelles technologies pourraient être mises au point et validées et leur utilisation accrue pourrait réduire la demande à l'égard de certains de nos services.

Pendant de nombreuses années, des groupes au sein des milieux scientifique et de recherche ont tenté d'élaborer des modèles, des méthodes et des systèmes qui remplaceraient ou complèteraient l'utilisation d'animaux vivants comme sujets d'expérience. Les sociétés ont élaboré plusieurs techniques bien fondées sur le plan scientifique. D'autres méthodes de recherche pourraient décroître le besoin à l'égard des modèles de recherche, et nous pourrions ne pas être en mesure d'offrir de nouveaux services avec efficacité ou en temps voulu pour remplacer les ventes perdues.

Nos services sont assujettis à des normes industrielles évolutives et à une technologie en pleine mutation.

Les marchés pour nos services se caractérisent par une technologie en pleine mutation, des normes industrielles évolutives et l'offre fréquente de services nouveaux et améliorés. Pour réussir, nous devons continuer à offrir de nouveaux services en temps voulu et de façon rentable pour répondre aux exigences changeantes de la clientèle, tout en faisant accepter ces nouveaux services par le marché. En outre, nous devons continuer d'améliorer nos services actuels et d'assurer l'intégration de nouveaux services à ceux qui sont déjà offerts. Nous devons absolument faire face aux normes industrielles émergentes et à d'autres changements technologiques. Si nous ne veillons pas au perfectionnement nécessaire de notre activité, de nos systèmes et de nos services pour ne pas nous laisser dépasser par des normes industrielles évolutives, nos activités pourraient en souffrir.

Nos contrats sont généralement résiliables à court préavis ou sans préavis. La résiliation d'un contrat important ou de contrats multiples pourrait avoir une incidence défavorable sur nos revenus et notre rentabilité.

La plupart de nos contrats peuvent être résiliés sans motif, à court préavis ou sans préavis. Les clients résilient ou retardent des contrats pour diverses raisons. Certains de nos clients ont résilié ou annulé des contrats dans le cours normal des activités.

La perte ou le retard d'un programme ou d'un contrat important ou la perte ou le retard de plusieurs petits contrats pourrait nuire à nos activités étant donné que ces résiliations pourraient abaisser le niveau d'utilisation de notre effectif, ce qui diminuerait notre rentabilité. En outre, le caractère résiliable de nos contrats exerce une pression accrue sur nos efforts en matière de contrôle de la qualité, puisque nos contrats peuvent être résiliés par des clients en raison d'un mauvais rendement, ce qui, de surcroît, pourrait avoir une incidence sur notre capacité d'obtenir des contrats à l'avenir auprès des clients concernés et, éventuellement, auprès d'autres clients parmi les promoteurs d'essais. Étant donné que les contrats compris dans notre carnet de commandes sont généralement résiliables sans motif, nous sommes d'avis que notre carnet de commandes à une date donnée n'est pas nécessairement un indicateur significatif de résultats futurs.

Nos contrats sont généralement des contrats à forfait. Des prix sous la normale et des dépassements de coûts importants pourraient avoir une incidence défavorable sur nos produits et notre rentabilité.

La plupart de nos contrats sont des contrats à forfait. Si nous n'établissons pas adéquatement les prix de nos contrats ou si nous accusons des dépassements importants de coûts, nos marges bénéficiaires brutes liées à ces

contrats seraient réduites. Nous pourrions devoir engager des ressources imprévues pour achever des projets, tirant ainsi des marges bénéficiaires brutes moindres de ces projets.

Nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient varier, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours de nos actions ordinaires.

Nos résultats d'exploitation trimestriels peuvent varier de trimestre en trimestre et sont tributaires de facteurs tels que le nombre et l'importance des engagements continus de notre clientèle, le début, le report, la conclusion ou l'annulation de contrats de clients au cours du trimestre, des modifications de notre gamme de services, la mesure des dépassements de coûts, les périodes de vacances de nos clients, les cycles budgétaires de nos clients et les fluctuations du taux de change. Nous sommes d'avis que les résultats d'exploitation d'un trimestre particulier ne sont pas nécessairement une indication significative de résultats futurs. Néanmoins, des fluctuations de nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient avoir une incidence négative sur le cours de nos actions ordinaires.

Les services de recherche contractuelle comportent un risque de responsabilité.

À titre d'ORC, nous sommes confrontés à de nombreux cas de responsabilité éventuelle en assurant la prestation de travaux d'essais de mise au point de médicaments. Ces cas comprennent les suivants :

- le risque que des animaux dans nos installations soient infectés par des maladies qui pourraient être délétères et même létales pour eux et pour des humains en dépit de mesures préventives prévues par nos politiques d'entreprise en matière de quarantaine et de maniement d'animaux importés;
- les erreurs et les omissions au cours d'un essai qui pourraient compromettre l'utilité d'un essai ou des données provenant de l'essai.

Nous atténuons ces risques du mieux que nous pouvons en suivant diverses exigences réglementaires et en ayant recours à notre régime d'expérimentation sur les animaux, à la quarantaine et à la vigilance de notre personnel vétérinaire, mesures par lesquelles nous cherchons à contrôler l'exposition à des maladies ou à des infections liées aux animaux. Néanmoins, il est impossible d'éradiquer entièrement ces risques.

Nous estimons que notre risque de responsabilité à cet égard est généralement réduit par des dispositions contractuelles nous donnant le droit d'être indemnisé ou limitant notre responsabilité et par les assurances souscrites par nos clients, les chercheurs et par nous.

Les indemnisations contractuelles ne nous protègent généralement pas contre la responsabilité découlant de certains de nos actes, tels que la négligence ou l'inconduite. Nous pourrions être touchés de façon importante et défavorable si nous étions tenus de payer des dommages-intérêts ou d'assumer les coûts de contestation d'une réclamation qui n'est pas visée par une disposition d'indemnisation contractuelle ou qui dépasse la portée de la couverture ou si une partie doit nous indemniser et qu'elle ne s'acquitte pas de ses obligations d'indemnisation. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir notre assurance selon des modalités que nous jugeons acceptables.

Nos activités dépendent dans une large mesure de l'efficacité permanente de notre infrastructure de technologies de l'information, et la défaillance de ces technologies pourrait nuire à notre exploitation.

Pour demeurer concurrentiel au sein de notre secteur, nous devons employer des technologies de l'information qui saisissent, gèrent et analysent d'importants flux de données produits durant nos essais précliniques conformément aux exigences réglementaires. En outre, étant donné que nous assurons la prestation de services à l'échelle mondiale, nous comptons énormément sur ces technologies pour nous permettre d'effectuer des études simultanées et un partage des tâches entre les installations. À l'instar de toutes technologies de l'information, notre système est vulnérable à d'éventuels dommages ou interruptions causés par des incendies, des

pannes d'électricité ou de télécommunications et d'autres événements imprévus, ainsi qu'aux introductions par effraction, au sabotage ou à des actes de vandalisme intentionnels. Étant donné la grande dépendance de nos activités envers ces technologies, toute interruption importante ou perte de données qui n'est pas corrigée ou évitée par nos mesures de secours informatique pourrait nuire à nos activités.

Nous sommes exposés à certains risques liés à nos activités d'exploitation internationales.

Nous avons des bureaux et exerçons des activités dans quatre pays. Les produits tirés de nos activités d'exploitation non canadiennes ont représenté 62 % de nos produits d'exploitation totaux en 2005, 26 % en 2004, et 18 % en 2003. Certains risques sont inhérents à ces activités d'exploitation internationales.

Les risques liés à nos activités d'exploitation internationales auxquels nous sommes confrontés dans le cours normal des activités comprennent les suivants :

- les taux d'imposition dans certains pays étrangers peuvent dépasser ceux du Canada, et le bénéfice réalisé à l'étranger peut être assujéti à des exigences de retenue d'impôt ou à l'imposition de tarifs, au contrôle des changes ou à d'autres restrictions, notamment des restrictions sur le rapatriement;
- les risques liés à l'établissement des prix de cession interne;
- les clients étrangers peuvent suivre des cycles de paiement plus longs que ceux des clients au Canada;
- les restrictions éventuelles apportées au commerce et le contrôle des changes;
- une réglementation défavorable en matière de travail;
- la conjoncture économique et politique générale des marchés au sein desquels nous exerçons nos activités;
- la difficulté de se conformer à une variété de lois et de règlements étrangers;
- la difficulté de faire exécuter des conventions et de percevoir des comptes débiteurs dans le cadre de certains systèmes juridiques étrangers;
- les difficultés liées à la gestion d'une entreprise exerçant ses activités dans de nombreux pays.

Bien que nous n'ayons eu aucun problème d'importance jusqu'à ce jour dans le cadre de l'acquisition ou de l'exploitation de nos entités étrangères, nous pourrions à l'avenir faire face à certaines restrictions inhérentes à la conduite de nos essais de mise au point préclinique à l'échelle internationale, y compris la difficulté à établir des communications efficaces, à exercer des activités dans différents fuseaux horaires et à faire face à une technologie incompatible.

Au fur et à mesure que nos activités continuent à prendre de l'expansion à l'échelle mondiale, notre succès sera tributaire, en partie, de notre capacité à prévoir et à gérer efficacement ces risques et d'autres risques liés à l'exploitation à l'étranger. Nous ne pouvons garantir que ces facteurs ou d'autres facteurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur nos activités d'exploitation internationales ou sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation dans leur ensemble.

Des modifications de la législation fiscale au Canada pourraient nous toucher défavorablement.

Nous exerçons un grand nombre d'activités d'exploitation au Canada qui bénéficient actuellement d'arrangements favorables en matière d'impôt des sociétés. Nous recevons d'importants crédits d'impôt au Canada, tant du gouvernement fédéral canadien que du gouvernement du Québec. Une réduction de la disponibilité ou du montant de ces crédits ou abattements d'impôt serait susceptible d'avoir un effet défavorable important sur les

profits et le flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation canadiennes et sur notre taux d'imposition réel.

Notre incapacité à gérer efficacement notre croissance pourrait nuire à nos activités.

Nous avons connu une croissance rapide tout au long de notre exploitation. Nous sommes d'avis que les ressources d'exploitation et les ressources humaines et financières sont mises à épreuve dans le cadre d'une croissance soutenue. Pour gérer notre croissance, nous devons continuer à améliorer nos systèmes d'exploitation et d'administration et à attirer et à fidéliser un personnel compétent de direction, scientifique, professionnel et d'exploitation technique. Nous estimons que le maintien et l'amélioration de nos systèmes et la fidélisation et le perfectionnement de notre personnel moyennant des frais raisonnables contribuent à notre succès dans le secteur des ORC. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'améliorer notre technologie ou d'accéder à une nouvelle technologie qui permettra à nos systèmes de suivre la dynamique et les besoins perfectionnés de nos clients. La nature et le rythme de notre croissance comportent des risques liés au contrôle de la qualité et à l'insatisfaction des clients en raison de retards d'exécution ou d'autres problèmes. Le défaut de gérer efficacement notre croissance pourrait avoir un effet défavorable sur nous.

Si des acquisitions futures éventuelles ne peuvent pas être intégrées avec succès, nos activités pourraient en souffrir.

Nous pouvons, dans le cours de nos activités, repérer et examiner des candidats à l'acquisition éventuelle et étudier des acquisitions éventuelles et des opérations de regroupement d'entreprises avec des tiers et, à l'occasion, nous pouvons faire des acquisitions stratégiques. Les acquisitions comportent de nombreux risques, y compris les dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition, les difficultés à assimiler les activités d'exploitation, le détournement de l'attention de la direction à d'autres préoccupations commerciales et la perte éventuelle d'employés clés de la société acquise. Les acquisitions de sociétés étrangères comportent des risques additionnels d'assimilation des différences de pratiques commerciales étrangères, d'embauche et de conservation de personnel compétent et les barrières linguistiques à surmonter. Il est également possible qu'au moment d'acquisitions futures les problèmes de l'entité acquise deviennent les nôtres. Même si aucune acquisition antérieure n'a entraîné d'importants problèmes d'intégration, nous pourrions avoir à faire face à ce genre de questions. Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer des acquisitions futures dans nos activités d'exploitation, que nous serons en mesure de réaliser ces opérations ou de les réaliser selon des conditions financières favorables.

Nous fournissons des services à des sociétés émergentes qui pourraient ne pas être en mesure de nous payer.

Nous engageons des coûts dans la prestation de services de mise au point de médicaments à nos clients avant d'être payés. Nous fournissons des services de mise au point de médicaments à des sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie, dont un bon nombre sont des sociétés en phase de démarrage disposant de ressources financières relativement limitées. Si l'une de ces sociétés devait cesser son exploitation avant de nous payer en contrepartie de nos services, ou n'était par ailleurs pas en mesure de nous payer, nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

La contamination au sein de nos populations animales pourrait compromettre nos recherches et nuire à notre réputation.

Nos modèles de recherche doivent être exempts de certains agents infectieux, tels que certains virus et certaines bactéries, étant donné que la présence de ces contaminants pourrait fausser ou compromettre la qualité des résultats de recherche et pourrait nuire à la santé des humains ou des animaux. La présence de ces agents infectieux dans le cadre de nos activités d'exploitation de services pourrait perturber nos services précliniques et nuire à notre réputation.

Les contaminations nous exposent au risque que les clients demanderont des dommages-intérêts qui sont au-delà de nos exigences d'indemnisation contractuelles. Ces contaminations sont imprévues et difficiles à prédire

et pourraient nuire à nos résultats financiers. Nous avons effectué d'importantes dépenses en immobilisations visant à renforcer notre biosécurité et avons grandement amélioré nos procédures d'exploitation en vue de nous protéger contre ces contaminations; toutefois, des contaminations peuvent encore survenir.

Toute perturbation de notre approvisionnement en modèles animaux pourrait causer des retards dans nos études, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Certains des modèles d'animaux que nous utilisons dans nos études sont fournis par des sociétés qui nous font concurrence ou par des fournisseurs uniques dans les pays où se trouvent nos installations. Dans l'éventualité d'une réduction ou d'une interruption de l'approvisionnement, nous pourrions devoir retarder ou reporter des études et nos produits et nos résultats d'exploitation en souffriraient. En outre, certains de nos clients pourraient décider de choisir un organisme de recherche contractuelle concurrent et nous pourrions perdre notre part du marché.

Si nous engageons notre responsabilité en raison d'une contamination causée par des matières dangereuses, nos activités en souffriraient.

Certaines de nos activités ont comporté, et pourraient continuer de comporter, l'utilisation contrôlée de matières dangereuses et la création de substances ou de déchets dangereux, y compris des déchets de laboratoires médicaux et d'autres substances très réglementées. Même si nous estimons que nos consignes de sécurité visant l'élimination de ces matières respectent les normes prescrites par la législation et la réglementation locales en matière d'environnement, nos activités d'exploitation constituent néanmoins un risque de contamination accidentelle ou de blessure causée par ces matières.

Dans l'éventualité où un tel accident se produirait, nous pourrions être tenus responsables des dommages-intérêts et des frais de nettoyage, ce qui, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par une assurance ou une disposition d'indemnisation en vigueur, pourrait nuire à nos activités. En outre, d'autres incidences défavorables pourraient découler de cette responsabilité, y compris une atteinte à notre réputation entraînant la perte d'une certaine partie de notre clientèle. Toute obligation pour nous de payer des dommages-intérêts au-delà du niveau de couverture d'une assurance donnée qui pourrait être en vigueur pourrait nuire de façon importante à nos activités. À ce jour, nous n'avons fait l'objet d'aucune enquête ou réclamation liée à l'utilisation contrôlée de matières dangereuses ou à la création de substances ou de déchets dangereux.

Le cours de nos actions ordinaires pourrait fluctuer de façon importante.

Les cours des actions sont soumis à des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de notre volonté, y compris des nouveaux renseignements, des changements à notre situation financière, la vente de nos actions ordinaires sur le marché, notre défaut d'atteindre nos résultats financiers par rapport aux prévisions des analystes ou l'annonce de nouveaux produits ou services par nous ou nos concurrents. Rien ne garantit que la valeur marchande de nos actions sera protégée contre de telles fluctuations à l'avenir.

La vente d'un nombre important de nos actions ordinaires sur le marché public pourrait réduire la valeur marchande de nos actions ordinaires.

La vente d'un nombre important de nos actions ordinaires sur le marché public (ou la perception qu'une telle vente pourrait se produire) pourraient faire baisser le cours de nos actions ordinaires et compromettre notre capacité à réunir du capital au moyen de ventes futures de nos titres de participation. Nous pouvons vendre des actions ordinaires additionnelles ou d'autres titres pour réunir du capital. Nous ne pouvons pas prédire la taille des émissions futures ou l'incidence, le cas échéant, qu'elles pourraient avoir sur la valeur marchande de nos actions ordinaires. Nous pouvons également émettre des actions ordinaires à l'occasion en contrepartie d'acquisitions et de placements futurs. Si une telle acquisition ou un tel placement est important, le nombre d'actions ordinaires que nous émettons pourrait également être important. L'émission et la vente d'un nombre élevé d'actions ordinaires ou

d'autres titres, ou la perception que ces émissions et ces ventes pourraient se produire, pourraient avoir une incidence négative sur la valeur marchande de nos actions ordinaires.

Un marché public actif pour la négociation de nos actions ordinaires pourrait ne pas être maintenu.

Il n'existait aucun marché public pour la négociation de nos actions ordinaires avant le 3 août 2006 et il est possible qu'un marché actif ne soit pas maintenu. L'absence d'un marché actif pourrait nuire à la capacité des actionnaires de vendre leurs actions ordinaires au moment où ils souhaitent les vendre ou au prix qu'ils jugent raisonnable. L'absence d'un marché actif pourrait également réduire la juste valeur marchande des actions ordinaires et en augmenter la volatilité. Un marché inactif pourrait également nuire à notre capacité de réunir du capital en vendant des actions et d'acquérir d'autres entreprises ou produits en utilisant nos actions comme contrepartie.

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes à l'égard de nos actions ordinaires dans un avenir rapproché.

À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces mais plutôt de conserver les gains futurs, s'il en est, et de les affecter à nos activités. Toute décision future de déplacer des dividendes est à la discrétion de notre conseil d'administration et dépendra de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux, de même que de tout autre facteur jugé pertinent par notre conseil d'administration. Par conséquent, les investisseurs ne doivent pas prévoir recevoir de dividendes à l'égard de nos actions ordinaires.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est le vérificateur externe qui a préparé le rapport à l'actionnaire sur le bilan de LAB Recherche au 24 mai 2006 et le rapport au conseil d'administration de LAB International sur les bilans détachés combinés de l'unité d'exploitation LAB Recherche au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 et l'état des résultats détaché combiné, le capital-actions et les flux de trésorerie de l'unité d'exploitation pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2005. Nous avons été informés qu'en date des présentes, les membres de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont indépendants conformément au Code de déontologie des comptables agréés (Québec).

LITIGES EN COURS

Aucune action en justice significative à nos activités n'a été intentée contre nous.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique canadiennes ayant trait au placement feront l'objet d'un avis juridique de la part de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour le compte de LAB Recherche, de la part de Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour le compte des preneurs fermes et de la part de Gowling Lafleur Hederson S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour le compte de LAB International.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Nos vérificateurs sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comptables agréés, 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0A3.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare Inc., à ses bureaux principaux à Montréal et à Toronto.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières applicable confère un droit de résolution au porteur d'un bon de souscription spécial qui acquiert une action ordinaire de l'émetteur lors de l'exercice du bon conformément au présent prospectus simplifié si celui-ci ou ses modifications contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Le porteur peut résoudre non seulement l'exercice du bon, mais également l'opération en vertu de laquelle il l'a acquis et obtenir le remboursement intégral de la contrepartie versée aux preneurs fermes. Dans le cas où le porteur est le cessionnaire autorisé des droits de l'acquéreur initial du bon, il peut exercer les droits de résolution et de remboursement prévus aux présentes comme s'il était l'acquéreur initial. Ces droits s'ajoutent à tout autre droit ou recours que la loi ou la législation en valeurs mobilières confère au porteur.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. Le porteur se reportera aux dispositions applicables de sa province de résidence et consultera éventuellement un conseiller juridique.

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus simplifié de LAB Recherche Inc. (la « Société ») daté du • novembre 2006, relatif à l'autorisation de livraison de 6 392 857 actions ordinaires livrables lors de l'exercice de 6 392 857 bons de souscription spéciaux. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport à l'actionnaire de la Société portant sur le bilan de la Société au 24 mai 2006. Notre rapport est daté du 26 mai 2006, sauf en ce qui concerne la note 2, pour laquelle il est daté du 24 juillet 2006.

•

Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le • novembre 2006

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus simplifié de LAB Recherche Inc. (la « Société ») daté du • novembre 2006, relatif à l'autorisation de livraison de 6 392 857 actions ordinaires livrables lors de l'exercice de 6 392 857 bons de souscription spéciaux. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus par renvoi dans le prospectus simplifié susmentionné notre rapport au conseil d'administration de LAB International Inc. portant sur les bilans détachés combinés de l'unité d'exploitation LAB Recherche aux 31 décembre 2005 et 2004 et sur les états des résultats détachés combinés des résultats, des capitaux propres de l'unité d'exploitation et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2005. Notre rapport est daté du 26 mai 2006, sauf en ce qui concerne les notes 1 et 19, pour laquelle il est daté du 24 juillet 2006.

•

Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le • novembre 2006

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le 15 novembre 2006

Le présent prospectus simplifié provisoire, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et, au Québec, le présent prospectus simplifié provisoire, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le dossier d'information qui le complète, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement.

(signé) Luc Mainville
Président et chef de la direction

(signé) Louise Bussièrès
Vice-présidente, Finances
(en qualité de chef des finances)

Au nom du conseil d'administration

(signé) Richard Lacombe
Administrateur

(signé) Garth Likes
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 15 novembre 2006

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié provisoire, ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi, constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts conformément aux lois sur les valeurs mobilières des provinces de l'Ontario, et, au Québec, le présent prospectus simplifié provisoire, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le dossier d'information qui le complète, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement.

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

(signé) Jeffrey F. Olin

VALEURS MOBILIÈRES ORION INC.

(signé) Mitchell L. Greenspoon

PARTENAIRES WESTWIND INC.

(signé) Nick Pocrnic